

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine</b>		
AVIS N° 2014 – 111		
<b><u>Date :</u></b> 16/04/2014	<b><u>Objet :</u></b> Demande de soutien du Conseil Régional suite à la contribution portée par France Forêts Lorraine dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique	<b><u>Vote :</u></b> FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le CSRPN, réuni le 17 décembre 2013, a été sollicité pour avis par M. Daniel Béguin, Vice-président du Conseil Régional de Lorraine, concernant la contribution présentée le 9 décembre 2013 par France Forêts Lorraine dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Cette requête a fait l'objet d'une présentation suivie d'un débat et d'un avis favorable émis à l'unanimité par les membres du CSRPN.

Elle a fait également l'objet d'une information de principe auprès des membres du groupe du SRCE qui s'est réuni le 19 décembre 2013.

Toutefois, ce point n'ayant pas été inscrit préalablement à l'ordre du jour de la réunion du CSRPN du 17 décembre 2013, ledit avis a été soumis pour validation aux membres du CSRPN siégeant le 16 avril 2014, conformément à l'article 8 du règlement intérieur adopté le 12 avril 2013.

### **PRESENTATION :**

Des propositions ont été présentées par France Forêts Lorraine le 9 décembre 2013 dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique afin que :

- les ZNIEFF de type I ne soient pas systématiquement intégrées dans les réservoirs de biodiversité du SRCE ;
- les zones de vieux bois forestier ne soient pas considérées comme étant un critère intégrateur du SRCE ;

Cette contribution démontre la stratégie adoptée par le « monde forestier » tant public que privé avec de surcroît une composante bois/énergie en progression, visant à minimiser les mesures de préservation du patrimoine naturel dont il a la responsabilité.

**AVIS DU CSRPN:**

**Au vu des éléments ci-dessus exposés et rapportés en séance,** le CSRPN s'indigne de la proposition des gestionnaires forestiers et demande de manière insistante à :

- intégrer toutes les ZNIEFF de type I dans les réservoirs de biodiversité du SRCE
- souligner l'importance des vieux peuplements forestiers dans la préservation de la nature en général en intégrant les zones de vieux bois forestier dans le SRCE.

**En conséquence, le CSRPN de Lorraine émet un avis favorable à la présente requête.**

Le président du CSRPN  
M. Serge MULLER

